

Hebdo Canada

Volume 2, N° 24

le 12 juin 1974



Ottawa, Canada.

Points saillants du rapport annuel de la SCHL, 1973, 1

L'art indien en vedette au Royal Ontario Museum, 3

Un film sur l'assistance consulaire, 3

L'année internationale de la Femme, 3

Autocars à domicile pour la banlieue d'Ottawa, 3

Le fraisier "Bounty" est un succès, 4

L'homme et les animaux, 4

Dix Canadiens à la Conférence 4-H de Washington, 4

Cinquantième anniversaire de l'ARC, 5

Hommage à un scientifique canadien, 5

Prix à l'ONF pour la troisième année consécutive, 5

Le Conseil des Arts décerne ses prix de traduction, 6

La planification familiale, 6

Points saillants du rapport annuel de la SCHL, 1973

D'après le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'année 1973 se révèle la meilleure de l'histoire du Canada en matière de construction domiciliaire. On dénombre, en effet, 268,529 nouveaux logements, une augmentation de 7 p. 100 par rapport au chiffre record de 250,000 de l'année précédente. Ce résultat dépasse largement les données du Conseil économique du Canada dont les prévisions d'accroissement fixaient à 245,000 le nombre d'habitations qu'il faudrait construire annuellement pour répondre à nos besoins. C'est la maison unifamiliale qui accuse la plus forte élévation mais on constate le même phénomène pour les collectifs.

Nous sommes redevables à l'industrie privée, du financement de la majorité des nouvelles habitations, soit près de 240,000 dont 75,000 grâce à des prêts assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Quant aux autres 30,000 environ, elles ont été financées

directement par la Société centrale d'hypothèques et de logement, par l'intermédiaire des différents programmes prévus par la Loi nationale sur l'habitation, qu'il s'agisse de prêts économiques ou d'autres formes d'aide conçues spécifiquement pour les gens à revenu modeste.

Fait notable de l'année 1973, qui s'ajoute à la production domiciliaire accrue, les amendements à la Loi nationale sur l'habitation nouvellement sanctionnés par le Parlement, constituent en ce domaine une mesure bénéfique d'une grande portée.

Ces nouvelles dispositions législatives ont engendré une gamme variée de programmes, qui tous ont pour but d'améliorer l'habitat et la vie collective, reflétant plus particulièrement les préoccupations du gouvernement et de la Société envers les Canadiens à revenu modeste. Ces derniers profitent dorénavant d'un plus grand nombre de formules d'assistance, d'une sélection



Ensemble de logements pour personnes âgées à Oakville, Ontario, financé aux

termes de la LNH. Conçu par Dunlop, Farrow and Aitken.



Culloden Court – Ensemble de logements à loyer modique réalisé à Vancouver, Colombie-Britannique, à la suite d'un accord fédéral-provincial.

Statistiques de l'habitation et du logement au Canada

Dans le cas des maisons individuelles, les mises en chantier ont été de 14 p. 100 plus nombreuses et elles ont figuré pour la moitié du total. Ce genre d'habitation avait contribué pour environ la même proportion des mises en chantier en 1966, mais ce rapport a diminué par la suite chaque année pour finalement s'établir à 37 p. 100 en 1969 et 1970. Depuis lors, la proportion des mises en chantier de maisons individuelles a augmenté chaque année.

Les mises en chantier d'habitations en rangée et de collectifs se sont également accrues, mais cet accroissement ne s'est pas fait aussi rapidement que dans le cas des maisons individuelles. Par contre, une légère diminution s'est produite en ce qui concerne les maisons jumelées et les duplex. Au total, les mises en chantier de collectifs d'habitation ont été 2 p. 100 plus élevées que pour l'année 1972.

Les logements neufs ont vite trouvé preneur, particulièrement dans le cas de l'accession à la propriété. A la fin de 1973, le nombre de maisons et duplex encore inoccupés dans les régions métropolitaines et les grands centres urbains était de 47 p. 100 inférieur à celui de la même époque

l'année précédente et ce, malgré un niveau plus élevé de parachèvements. Environ un tiers de ces habitations se trouvaient dans la gamme des prix de \$25,000 à \$35,000. Dans le cas de l'accession à la propriété, les habitations étaient aussi fournies sous forme d'habitations en rangée et d'appartements, selon le mode de la copropriété d'un immeuble pour ces deux catégories. Ce mode d'occupation est maintenant largement accepté comme autre choix par rapport à la forme traditionnelle d'occupation d'une habitation.

Le coût total moyen des maisons individuelles construites aux termes de la L.N.H. dans tout le Canada était de \$25,517 en 1973, soit une augmentation de 9 p. 100 par rapport à la moyenne de \$23,475 en 1972.

Le revenu familial moyen des emprunteurs aux termes de la L.N.H. est passé à \$12,856 en 1973, soit une augmentation de presque 9 p. 100 au regard de l'année 1972. Cela se compare, pour l'ensemble des familles, à un revenu moyen estimatif de \$11,383 en 1973. La proportion des emprunteurs aux termes de la L.N.H. appartenant au tiers inférieur des classes de revenu est descendue de 29.2 p. 100 à 25 p. 100 par rapport à 1972.

plus diversifiée de logements et d'un choix accru de modes d'occupation. Suivant leurs besoins, leurs préférences et leurs moyens financiers, ils peuvent acheter une maison, louer à un taux inférieur aux prix courants ou restaurer leurs demeures si elles ne sont pas suffisamment salubres ou convenables. Ce sont eux, également, les principaux bénéficiaires du nouveau programme d'amélioration des quartiers, inauguré dans l'intention de revivifier les zones dégradées des centres urbains.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. C'est ainsi qu'à partir de ce moment jusqu'à la fin de 1973, la Société a consenti plus de 130 millions de dollars, sous forme de prêts, aux familles admissibles à l'aide pour l'acquisition d'une maison. Plus de 160 millions ont été consentis à des entrepreneurs, à des sociétés et à des coopératives sans but lucratif qui construisent ou achètent des habitations et les louent par la suite aux personnes à revenu modeste.

Les programmes d'amélioration des quartiers et de remise en état des logements doivent faire l'objet d'accords entre le fédéral et les provinces, avant d'être mis en oeuvre. Suite à la récente tournée canadienne du ministre d'État aux Affaires urbaines et de hauts fonctionnaires de la Société, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan



Kensington Court – Ensemble de logements en copropriété financé aux termes de la LNH à Halifax, Nouvelle-Écosse. Conçu par MacFawn and Rogers.

L'art indien en vedette au Royal Ontario Museum

Le *Royal Ontario Museum* sera, du 4 juin au 14 juillet 1974, le site de l'exposition d'art indien canadien la plus complète jamais présentée au Canada. Connue sous le nom d'art Indien canadien 1974, l'exposition sera tenue dans les cadres du dixième congrès annuel du Conseil mondial des métiers d'art. Plus de 3,000 délégués représentant tous les pays du monde participeront à ce congrès qui se déroulera du 9 au 17 juin.

Un film sur l'assistance consulaire

Le ministère des Affaires extérieures vient de rendre public un film concernant l'aide consulaire qui peut être fournie aux Canadiens voyageant à l'étranger et intitulé *En détresse*. Le ministère se préoccupe de la sécurité et du bien-être des voyageurs et des résidents canadiens à l'étranger, et peut, par l'entremise de ses bureaux consulaires, venir en aide aux Canadiens en difficulté. A l'heure actuelle, les Canadiens possèdent plus de deux millions de passeports valides et nous prévoyons en délivrer un demi-million d'autres cette année. Ainsi un citoyen canadien sur dix environ se prépare pour un voyage à l'étranger. La proportion des Canadiens qui se rendent à l'étranger est probablement supérieure à celle de tout autre pays; cette situation provient sans doute du fait que nous soyons appelés à parcourir de grandes distances au pays et que la population canadienne se caractérise par sa composition ethnique très variée. Nous devons nous réjouir du désir manifesté par les Canadiens de se rendre à l'étranger, étant donné que cela peut ouvrir des horizons nouveaux et accroître la compréhension mutuelle à l'échelle internationale, élément essentiel au maintien des relations pacifiques entre les États.

Cette année, des dizaines de milliers de Canadiens se rendront dans divers pays du monde pour y vivre des expériences enrichissantes. Certains d'entre eux éprouveront inévitablement des difficultés à la suite de la perte ou du vol de leur passeport ou de leur argent, à cause d'une maladie

ou de blessures, et pour d'autres raisons. Les agents consulaires des ambassades, des hauts-commissariats et des consulats du Canada à l'étranger peuvent alors leur venir en aide. Aussi, il arrive que la famille ou des amis doivent communiquer de toute urgence avec les Canadiens en visite à l'étranger; si les voyageurs se sont inscrits à nos bureaux, il sera alors plus facile de les retracer dans de tels cas.

D'autres Canadiens éprouveront des difficultés à cause des lois et des règlements des pays qu'ils visitent. Là encore, les bureaux consulaires canadiens peuvent leur être d'un certain secours; le champ d'action de ces derniers est toutefois limité étant donné que les Canadiens sont soumis aux lois et aux règlements des pays qu'ils visitent, même si ces lois et règlements diffèrent souvent des nôtres. Ces situations de même que l'embarras et les ennuis qu'elles comportent pourraient être évités en grande partie si les Canadiens se renseignaient davantage, avant leur départ, sur les pays qu'ils vont visiter. A cette fin, le ministère a préparé un court métrage intitulé *En détresse* qu'il met à la disposition des stations de télévision, des associations, des institutions d'enseignement et des cinémas. Le film montre des situations vécues et son message est à la fois direct et simple: "Nous pouvons vous aider si vous êtes en détresse à l'étranger, MAIS n'attendez pas qu'il soit trop tard!"

Nous espérons que la majorité des Canadiens pourront voir ce film avant leur départ et tirer profit des conseils qui y sont donnés.

L'année internationale de la Femme

Le Gouvernement a décidé de profiter de la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de 1975 comme Année internationale de la femme pour promouvoir l'égalité de la femme dans toutes les situations de la vie, ainsi que pour renseigner le grand public quant au rôle de la femme dans la société. Exposé du programme du Canada: une série de conférences régionales et nationales, un programme national d'éducation et d'information, l'examen des actes internationaux touchant la situation de la femme, etc.

Autocars à domicile pour la banlieue d'Ottawa

Les ressortissants de trois quartiers de banlieue d'Ottawa peuvent maintenant appeler un autocar au lieu d'un taxi s'ils le désirent. Pour le prix global de 80 cents, un minibus blanc et rouge vient les prendre chez eux et les ramène. Ce service, qui a commencé en août, accommode maintenant 2,500 passagers par jour, et c'était le plus important au monde avant que Toronto ne mît en oeuvre un système analogue pour son métro en pleine expansion. Deux autres réseaux "phone-a-bus" de moindre importance fonctionnent actuellement dans des banlieues de la Californie du Sud. Leur rentabilité est médiocre et les autorités d'Ottawa n'espèrent pas non plus rentrer un jour dans leurs dépenses. De l'aveu d'un représentant de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton qui déclare: "Si nous pouvons nous permettre ce nouveau service, c'est bien parce que la province d'Ontario paie 75 pour cent du coût des autocars et 50 pour cent des frais d'exploitation." Et pourtant, la province et ses clients sont bien satisfaits.

Les clients paient 40 cents du voyage, soit dix cents de plus que le prix du billet ordinaire d'autobus. S'ils comptent faire appel à ce service au moins cinq jours par semaine, ils peuvent acheter un carnet pour \$4, ce qui leur donne droit à cinq voyages aller et retour en minibus, plus tous les déplacements qu'ils veulent à bord des autobus ordinaires.

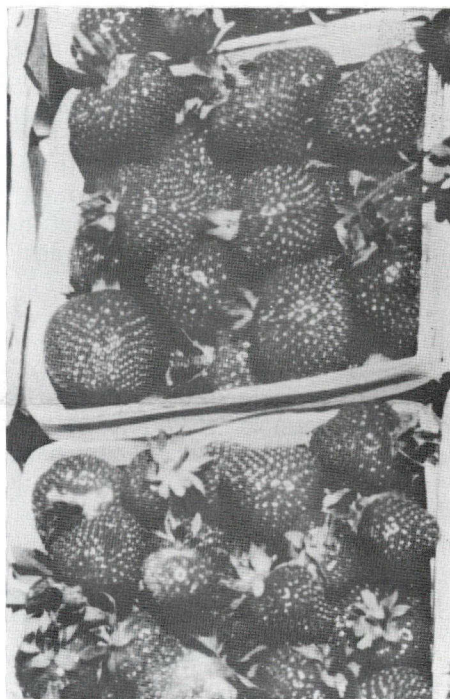
M. Ernest Paine, représentant de la Commission, dit qu'il compte équiper Télé-Transpo d'autocars à diesel (à 21 passagers) de la *General Motors* afin de réduire les frais d'exploitation. Ces véhicules coûteront chacun \$31,000, soit deux fois le prix des petits autocars du genre scolaire qui sont maintenant en service, mais les frais de carburant seront bien inférieurs. De nombreuses demandes ont été adressées à la Commission, a dit M. Paine, pour que le service soit étendu à d'autres quartiers de banlieue, et les 50 chauffeurs de Télé-Transpo se montrent aussi très satisfaits, n'étant pas soumis à la monotonie d'un trajet qui est toujours le même.

Le fraisier "Bounty" est un succès

Deux ans après sa mise en marché le fraisier *Bounty* connaît une vogue retentissante comme une des principales variétés pour l'est du Canada.

Créé à la Station de recherches d'Agriculture Canada de Kentville (N.-É.), *Bounty* a subi les essais avec grand succès.

"Cette variété a dépassé jusqu'ici tout ce que nous en attendions, déclare M. Don Craig, chef du programme d'amélioration des petits fruits à la Station. Son rendement est plus élevé et plus stable que celui des autres variétés recommandées pour l'est du Canada; elle prolonge la période de cueillette de 7 à 10 jours; elle est très résistante à la moisissure grise, possède une qualité supérieure pour les desserts de fruits frais ou les emballages congelés, et se cueille facilement dans les plantations commerciales ou le jardin familial."



Ses qualités peuvent laisser croire que *Bounty* est une rivale sérieuse des variétés établies de longue date dans cette région du pays. Mais il n'en est rien.

"Du fait qu'elle mûrit plus tard, *Bounty* ne constitue pas une menace pour les autres variétés comme *Redcoat* qui ont terminé leur production avant que *Bounty* ne soit prête à cueillir. C'est d'ailleurs pour prolonger la saison qu'on a créé cette dernière," ajoute M. Craig.

Les rendements des essais coopératifs des trois dernières années ont atteint la moyenne de 18,145 livres à l'acre pour *Bounty* comparativement à 14,200 pour *Redcoat*, la principale variété cultivée dans l'Est.

La fraise *Bounty* peut souvent atteindre un diamètre de 1½ pouce.

Son niveau de résistance à la moisissure grise, qui peut réduire radicalement les rendements des autres variétés, constitue un avantage supplémentaire.

L'homme et les animaux

La *Canadian Association for Laboratory Animal Science* (CALAS) a été fondée en 1962 par un petit groupe de techniciens de haut échelon qui s'intéressaient aux normes de traitement des animaux dans les diverses institutions en cause au Canada. L'association a connu depuis un essor remarquable, tant par le nombre de ses membres que par son influence. Ses objectifs, tels que définis dans les statuts sont les suivants:

- 1) améliorer la compétence des personnes qui se servent et s'occupent des animaux pour la recherche;
- 2) améliorer les installations dans lesquelles sont gardés les animaux;
- 3) fournir des subventions pour améliorer le traitement des animaux de laboratoire au Canada;
- 4) faire des recommandations pour l'amélioration des moyens de traitement des animaux; et
- 5) répandre la connaissance des soins à donner aux animaux.

La CALAS, qui a tenu son congrès annuel en novembre 1973, a lancé des invitations spéciales aux membres des sociétés de protection des animaux. Le rédacteur de la *Newsletter* de la *Canadian Federation of Humane Societies* a assisté à toutes les réunions

scientifiques et a pris note du changement actuel de l'attitude des hommes de science à l'égard des animaux qui leur sont confiés. Dans les descriptions de techniques, on cherchait maintenant des moyens de réduire le "stress" animal. On employait par exemple des mots comme "satisfait" et "content", et des phrases comme "enlever doucement de la cage", "enlever l'échantillon de sang sans causer de perturbation indue". On a mis l'accent sur l'anesthésie dans la description des techniques susceptibles de causer des souffrances ou de la perturbation. La préoccupation de l'homme de science à l'égard des animaux qui lui étaient confiés était entièrement manifeste. On cherchait à maintenir le nombre des animaux à un minimum et à améliorer continuellement leur sort en veillant à ce qu'ils ne soient pas perturbés par des conditions insatisfaisantes du milieu de laboratoire.

On a fait clairement observer qu'il était regrettable que l'on dût se servir d'animaux pour améliorer la qualité de la vie. Il fallait absolument, dès lors, réduire à un minimum les souffrances et les pertes de vie inutiles chez les animaux. On a dit comprendre et apprécier le souci du grand public à l'égard de l'utilisation des animaux

pour la recherche. Les milieux scientifiques estimaient fortement que leurs actes ne devaient pas rester secrets. Le public avait le droit de savoir, dans sa propre langue, ce qui était fait, pourquoi et comment c'était fait. Communiquer avec le public et avec les sociétés de protection des animaux est de la plus haute importance. Comment communiquer est une question qui sera examinée et tranchée dans le proche avenir.

Dix Canadiens à la Conférence 4-H de Washington

Dix délégués représentant chacune des provinces canadiennes ont participé à la conférence 4-H de Washington, qui s'est tenue en avril dernier.

Ce programme d'échange canado-américain, inauguré il y a seize ans, demeure l'un des principaux événements internationaux organisés par le Conseil canadien des cercles 4-H dans le but d'aider les jeunes gens à développer leur personnalité et à devenir des membres responsables.

Les délégués, dont l'âge moyen était de 18 ans, avaient été choisis à cause de leurs réalisations au sein du mouvement 4-H et pour leur participation aux oeuvres de leur localité.

Cinquantième anniversaire de l'ARC

L'ARC n'existe plus de nos jours, mais il en reste encore des souvenirs attachants. Durant le mois en cours, des centaines d'anciens membres de l'ARC et de membres de la section aérienne des Forces armées canadiennes ont participé à des cérémonies, tenues au Canada et outre-mer, afin de marquer le 50e anniversaire de fondation de l'Aviation royale du Canada.

L'ARC fut créée le 1er avril 1924 et ses effectifs s'élevaient alors à 300 officiers et membres. Toutefois, cette date ne constitue pas le début de l'aviation militaire canadienne, puisque près de 22,000 Canadiens ont servi au cours de la première Guerre mondiale au sein du *Royal Flying Corps* britannique, du *Royal Naval Air Service* et de la *Royal Air Force*. Tout juste avant la fin de la guerre, la 1re Section canadienne de l'Aviation canadienne fut formée, mais peu de temps après la fin des hostilités, on mit un terme à l'existence de cette Section composée de deux escadrons et d'un quartier général.

Le 28 février 1920, on reconstitua l'Aviation canadienne, à titre de force temporaire, puis, environ quatre ans plus tard, on lui accorda l'appellation de "royale" et une devise: *Per ardua ad astra* (Après bien des adversités... jusqu'aux étoiles). Au cours de l'après-guerre, l'ARC a accompli de nombreuses missions, comme la patrouille des ré-



Le Canadien Billy Bishop fut le meilleur pilote de guerre du Commonwealth britannique durant la Première Guerre mondiale. Il réussit à abattre 72 avions ennemis.

gions forestières, les levés aériens et la lutte à la contrebande, qui ne font pas habituellement partie des opérations militaires. En fait, les pilotes de l'Aviation ont joué un rôle important en ce qui concerne l'établissement de la carte du Canada.

Survint ensuite la Seconde Guerre mondiale. Une nouvelle génération de Canadiens vola dans le sillage de ses illustres prédécesseurs et se montra à la hauteur de la situation. Des milliers de Canadiens accomplirent des exploits dans le ciel brumeux des Aléoutiennes, au-dessus des étendues désertiques d'Égypte et à des centaines d'autres

endroits. Au terme de la Seconde Guerre mondiale, l'ARC avait atteint le quatrième rang, par son importance, au sein de l'Aviation alliée.

Par la suite, les effectifs de l'ARC diminuèrent de façon appréciable, mais ils continuèrent de remplir un rôle de premier plan, tant au Canada qu'outre-mer, au sein du NORAD, de l'OTAN et de l'ONU. En 1964, l'intégration mit un terme à l'existence de l'ARC. De nos jours, la section aérienne des Forces armées canadiennes répond partout et en tout temps, aux appels qui lui sont adressés, perpétuant ainsi la tradition établie par les pilotes de l'ARC.

Hommage à un scientifique canadien

M. Yves O. Fortier s'est mérité la médaille Logan, la plus haute décoration accordée par l'Association géologique du Canada, pour le travail remarquable qu'il a fait dans le domaine des sciences géologiques, alors qu'il était directeur de la Commission géologique du Canada.

La réalisation la plus remarquable de M. Fortier a été la mise de l'avant et l'envergure qu'il a données à la recherche géologique au Canada. Lorsqu'il était directeur de la Commission géologique du Canada, de 1964 à 1973, il a appuyé la croissance de plusieurs projets dans un domaine scientifique en constante évolution.

Parmi les projets dont il a été l'initiateur, on remarque la publication d'un volume très complet traitant de la "Géologie et des ressources

minérales du Canada", l'évaluation du potentiel des ressources minérales du Canada, sa participation aux études d'échantillons de roches lunaires, des études sur la sensibilité du sol le long du tracé du pipeline projeté du Mackenzie, et l'organisation du 24e Congrès géologique international, à Montréal en 1972.

Au début de sa carrière, M. Fortier a été l'un des pionniers des études d'exploration géologique des formations rocheuses de l'Arctique, ce qui lui a servi pour déterminer l'existence antérieure d'une chaîne de montagnes dans cette région. C'est grâce à ses conclusions et à ses causeries que l'attention fut attirée sur le potentiel pétrolier de l'Arctique. A la suite de ses études dans l'Arctique, la Société royale canadienne de géographie lui décernait la médaille Massey, en 1964.

M. Fortier est né dans la ville de

Québec; il fit ses études de géologie à l'Université McGill puis des études post-graduées à l'université Stanford. En 1943, il entra au service de la Commission géologique du Canada. En 1964, il en fut nommé directeur. En 1973, il était promu au poste de conseiller spécial en sciences de la Terre au ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Prix à l'ONF pour la troisième année consécutive

La Faim de Peter Foldès a permis à l'Office national du film de remporter pour la troisième année consécutive un prix au Festival international du film à Cannes en se méritant le "Prix spécial du jury" du court métrage.

L'année dernière, *Balablok*, de

Bretislav Pojar, obtenait la Palme d'Or et en 1972, *Zikkaron*, de Laurent Coderre, recevait un prix spécial "pour l'originalité du procédé d'animation".

Réalisé à partir d'un ordinateur, *La Faim* présente sur une musique de Pierre F. Brault une hallucinante image de notre société d'abondance face aux peuples affamés de la terre.

Fait à signaler, ce film a été chaleureusement applaudi à l'issue de la projection et c'est la première fois que la presse se fait l'écho d'un court métrage.

Peter Foldès, connu pour ses recherches dans le domaine de l'animation par ordinateur, a déjà obtenu en 1972 pour son autre film *Metadata* qui représentait l'ONF au Festival d'Oberhausen un "Prix spécial du jury".

Le Conseil des Arts décerne ses prix de traduction

Le Conseil des Arts du Canada a décerné en mai ses premiers prix de traduction à deux Canadiens bien connus dans le monde de la traduction littéraire: M. Alan Brown, pour une version anglaise de *L'Antiphonaire* de Hubert Aquin, publiée sous le titre *The Antiphony* (House of Anansi, Toronto); et M. Jean Paré, pour *Docteur Bethune* (Éditions l'Étincelle, Montréal), traduction du célèbre ouvrage biographique de Sydney Gordon et Ted Allan, *The Scalpel and the Sword*.

Mme Patricia Claxton, de Montréal, a obtenu une mention honorable pour *The Beginnings of New France* (McClelland and Stewart, Toronto), traduction du livre de Marcel Trudel, *Les débuts de la Nouvelle-France*.

Les prix, de \$2,500 chacun, ont été remis à MM. Brown et Paré au cours

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.

d'une réception offerte en leur honneur au club Canadien de Montréal sous la présidence de M. Guy Rocher, vice-président du Conseil des Arts.

Les ouvrages primés ont été choisis par deux comités de sélection indépendants formés par le Conseil des Arts. Jury de langue française: M. Gérard Bessette, Mme Antonine Maillet et M. Michel Roy; jury de langue anglaise: M. Davidson Dunton, M. Frank Scott et M. Jack Warwick. Ces deux jurys ont examiné un total de 36 traductions (12 en français et 24 en anglais) publiées en 1973.

En instituant ses prix de traduction, le Conseil des Arts a voulu reconnaître le rôle de plus en plus important que joue cette discipline dans les communications, les arts et la culture au Canada. Chaque année, le Conseil couronnera les deux ouvrages (l'un en français, l'autre en anglais) qui seront jugés les meilleurs parmi les traductions publiées l'année précédente. A l'exception des manuels scolaires, les ouvrages de toutes catégories sont admissibles, pourvu qu'ils aient été écrits et traduits par des Canadiens ou par des immigrants ayant au moins douze mois de résidence au Canada.

La planification familiale

La Division de la planification familiale créée en janvier 1972, vise à améliorer et étendre le programme fédéral de la planification familiale. Le programme tend à assurer à tous les Canadiens qui désirent s'en prévaloir, les services de planification familiale disponible. Les principales réalisations du programme de la Division sont: services de consultation, centres de renseignements, formation en planification familiale, programme de subventions, etc.

Points saillants...(suite de la page 2)

et l'Ontario, ont signé des accords relatifs à ces programmes et les pourparlers en cours permettent d'entrevoir que les autres provinces emboîteront le pas sous peu.

Autre raison de se réjouir de l'intérêt suscité par les programmes L.N.H., les fonds approuvés par la Société pour la réserve et l'aménagement fonciers s'élevaient à la fin de l'année à plus

de 185 millions de dollars.

Le coût du logement s'est accru en 1973, au même rythme que l'ensemble des biens et services, tant au Canada que partout dans le monde. Ce sont les zones urbaines qui en ont subi le plus dur contrecoup. Dans la mesure du possible, la Société s'est employée, par tous les moyens mis à sa disposition, à freiner cette escalade, tout en recherchant de nouveaux modes de la circonvenir. C'est un fait que le prix des terrains pourvus d'équipement est le facteur déterminant de cet accroissement. La formule de réserve et d'aménagement fonciers que nous mettons de l'avant vise précisément à résoudre ce problème. Parallèlement à cette action, nous insisterons davantage, au cours de 1974, sur la nécessité de développer la recherche en matière notamment d'utilisation du sol, de modes et construction, de matériaux, et ce, en vue d'améliorer constamment l'habitation et d'en diminuer le coût.

Participation intergouvernementale
L'année 1973 marque aussi un réel progrès en ce qui a trait à l'élaboration d'un mécanisme de participation intergouvernementale, mieux adapté au but que nous poursuivons: l'amélioration de l'habitat. Les délégués à la Conférence fédérale-provinciale sur l'habitation, qui s'est tenue à Ottawa, en janvier 1973, ont unanimement souscrit à la nécessité d'une meilleure coordination entre gouvernements. De plus, lors de la Conférence nationale tripartite sur les affaires urbaines, en octobre dernier, ainsi qu'à l'occasion de plusieurs autres réunions tripartites et bipartites, le logement a été l'objet d'importantes discussions. En décembre, le ministre d'Etat aux Affaires urbaines a rendu visite, en compagnie de représentants de la Société, à ses homologues provinciaux, pour discuter notamment de la mise en oeuvre des nouveaux programmes, d'une participation accrue à la réserve et à l'aménagement fonciers et de mesures législatives pour améliorer le programme d'épuration des eaux usées.

Ajoutons que la Société amorce la première phase de sa réorganisation, laquelle favorisera la décentralisation de la gestion et des ressources au profit des régions, une plus grande planification, une meilleure coordination des actions intergouvernementales et l'essor de notre politique d'expansion.